

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : zoe-therrien-csspi-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/c07b1bbf9e40a6abd8816dd2>

Date d'obtention : 2025-10-22 13:50:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de suivre la trousse et les étapes afin que le partenariat entre le scolaire et la police soit plus facile. La trousse permet de rester neutre envers les jeunes et de ne pas être biaisé. Les étapes aident les intervenants à ne rien oublier et est facile à utiliser. De plus, la méthode d'intervention reste éducative et claire pour tous les parties. Elle mets la victime au centre de l'intervention pour son bien être et comme facteur de protection.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation, va me permettre de premièrement savoir quoi faire en situation de sextage. D'avoir une méthode à suivre et ligne directrice à mon intervention ainsi d'accompagner mieux le jeune et les parents. Je pense aussi que ça va me permettre de changer mon approche en lien avec la saisie du téléphone et quoi poser comme question aux jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais faire attention à ce que les élèves ne se "contaminent" pas dans leur histoire ainsi que de confisquer le téléphone de l'élève s'il y a un doute de possession de contenus à caractère sexuel. La dernière chose que je prêterais attention c'est si c'est un acte malveillant ou non afin de bien diriger l'intervention.